

REFORME DES RETRAITES

L'Unaf demande une meilleure prise en compte des congés familiaux pour les parents et les aidants familiaux,

Aujourd'hui en fin de journée, la Première Ministre présentera le contenu de la réforme des retraites qui fera l'objet d'un projet de loi. Pour que cette réforme soit juste, elle doit prendre en compte la situation des parents et des aidants familiaux, qui interrompent ou réduisent leur activité professionnelle, pour s'occuper de leur famille. **Il s'agit des femmes, dans la grande majorité des cas.**

Les alertes de l'Unaf

En amont, l'Unaf a donc alerté le Gouvernement sur la nécessité de :

- **Mieux prendre en compte le congé parental**, notamment dans le dispositif « carrières longues » qui permet aujourd'hui d'accéder à une retraite anticipée. Les périodes en congé parental à temps plein ou partiel doivent être intégrées au dispositif « carrières longues », comme c'est le cas pour les congés maternité, arrêts maladie, et trimestres de service militaire. L'Unaf demande parallèlement une revalorisation de l'indemnisation du congé parental pour favoriser la conciliation, le maintien dans l'emploi et l'égalité entre les femmes et les hommes.
- **Ne pas augmenter l'âge d'annulation de la décote**, fixée actuellement à 67 ans. C'est une donnée importante pour de nombreuses femmes qui subissent la décote en raison de durées de cotisation insuffisantes.
- **Améliorer les droits des aidants familiaux** en prenant en compte l'impact sur leurs carrières de l'aide apportée à un proche âgé, handicapé ou malade, notamment par une meilleure prise en compte de la durée du congé proche aidant dans la durée d'assurance. Parallèlement, l'Unaf demande une extension du congé proche aidant, aujourd'hui trop restrictif et trop peu connu.

Evidemment, cette réforme a une dimension familiale très forte non seulement car notre système de répartition repose sur un renouvellement de la population (or le bilan démographique INSEE de la semaine prochaine va confirmer une chute de la fécondité continue depuis 10 ans), mais aussi avec le risque de moindre disponibilité des grands-parents auprès des parents de jeunes enfants¹.

¹ [Enquête de l'Observatoire des familles sur « Le rôle des grands-parents dans la vie familiale »](#) publiée par l'Unaf en juin 2020.

Contact presse : Laure MONDET
lmondet@unaf.fr 01 49 95 36 05